

**DELIBERATION DU BUREAU DU 04 NOVEMBRE 2024 – MORBIHAN HABITAT**

Le **04/11/2024 à 16H30**, les membres du Bureau se sont réunis au siège de Morbihan Habitat, 6 avenue Edgar Degas à Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président le 25/10/2024.

<b>Membres présents :</b> M. Marc BOUTRUCHE Mme Hortense LE PAPE M. Michel TOULMINET (vote jusqu'au point n°27 inclus) M. David ROBO (vote jusqu'au point n°13 inclus) Mme Marie-Hélène HERRY (vote à partir du point n°9) M. Pierre GUEGAN Mme Yolande HANVIC	<b>DELIBERATION N°17.BU-2024-11-04</b>	<b>Groupe n° 0264 et 0395</b>
	<b>AURAY</b>  Résidence Charles de Blois	Cession des espaces verts au profit de la commune de Auray

Délibération du Bureau du 12 décembre 2022	Cession au profit de l'ASL CHARLES DE BLOIS des ouvrages communs
--	--

Dans le cadre de la vente des logements des résidences « Charles de Blois » à AURAY, une Association Syndicale Libre « Charles de Blois » a été créée pour être propriétaire et gestionnaire des ouvrages communs des résidences.

La délibération du Bureau du 12 décembre 2022 a validé la cession de ces ouvrages au profit de l'ASL.

Mais avant que l'acte ne puisse être authentifié la commune a fait connaître sa volonté d'acquérir une partie de ces ouvrages à savoir les espaces verts.

Il convient donc de valider la cession à l'euro symbolique au profit de la commune des parcelles ci-dessous :

Section	N°	Lieudit	Surface
AC	868	Rue Mozart	00 ha 09 a 41 ca
AC	883	Rue Sébastien Bach	00 ha 03 a 01 ca
AC	926	Rue Charles de Blois	00 ha 19 a 26 ca
AC	931	Rue Charles de Blois	00 ha 11 a 39 ca
AC	936	Rue Sébastien Bach	00 ha 02 a 47 ca
AC	943	Rue Sébastien Bach	00 ha 01 a 54 ca

Soit six parcelles pour une contenance totale de 00 ha 47 a 08 ca.

L'avis des domaines a été sollicité.

Les frais d'acte de transfert de propriété seront à la charge de la Commune.

L'acte sera rédigé par l'étude Alban SCEUR et Pierre MASSON à AURAY.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, autorise le Directeur général à signer l'acte de transfert de propriété, ainsi que toute constitution de servitude nécessaire.



Mise en ligne du 12-11-2024 jusqu'au 12-01-2025

